



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 9 mai 2016, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Thérèse Gatien
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Me Céline Lévesque, greffière et directrice,
Services juridiques
Monsieur David Johnstone, directeur général

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

1. CONSEIL MUNICIPAL

16-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait des points suivants :

- 1.5. Participation - 29e Colloque de Les Arts et la Ville
- 3.1. Dépôt - procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 21 mars 2016 - Règlement 1370 édictant des travaux de réfection des places Halifax et Hamilton et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût
- 3.2. Dépôt - procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 21 mars 2016 - Règlement 1371 décrétant la réalisation de travaux d'aménagement dans divers parcs municipaux et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016





Ville de Candiac

- 1.3. Inscription - Mérite Municipal 2016 - Catégorie Municipalité et Développement durable
- 1.4. Participation - Panthéon de l'Excellence – Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon
- 1.5. Participation - 29e Colloque de Les Arts et la Ville
- 1.6. Appui - MRC de Roussillon - Mémoire sur le projet de loi 85 visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal

2. SERVICES TECHNIQUES

- 2.1. Octroi de contrat – mandat professionnel en architecture de paysage - plans, devis et surveillance - réaménagement du parc Mermoz

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1. Dépôt - procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 21 mars 2016 - Règlement 1370 édictant des travaux de réfection des places Halifax et Hamilton et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût
- 3.2. Dépôt - procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 21 mars 2016 - Règlement 1371 décrétant la réalisation de travaux d'aménagement dans divers parcs municipaux et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût
- 3.3. Avis de motion - Règlement 5004-006 modifiant le Règlement 5004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin de rendre applicable la section 1 à toutes les zones résidentielles et en précisant les objectifs et critères à atteindre lors de projets d'agrandissement, de modification, de rénovation, de démolition et de construction dans les secteurs construits
- 3.4. Adoption du projet - Règlement 5004-006 modifiant le Règlement 5004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin de rendre applicable la section 1 à toutes les zones résidentielles et en précisant les objectifs et critères à atteindre lors de projets d'agrandissement, de modification, de rénovation, de démolition et de construction dans les secteurs construits
- 3.5. Avis de motion - Règlement 5010-004 modifiant le Règlement 5010 de démolition afin d'ajouter des critères d'analyse et d'exiger des documents supplémentaires lors de la demande de démolition





- 3.6. Adoption - Règlement 1368 concernant la division du territoire de la Ville de Candiac en huit districts électoraux
- 3.7. Adoption - Règlement 1377 édictant des travaux de pavage sur la rue Paul-Gauguin et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût
4. PAROLE AU PUBLIC SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-05-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016.

16-05-03 INSCRIPTION - MÉRITE MUNICIPAL 2016 - CATÉGORIE MUNICIPALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT le rapport 2016-0342;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 1990, les prix du Mérite Municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sont l'occasion de souligner l'apport de municipalités qui, par leurs initiatives et engagement, contribuent à améliorer la qualité de vie de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QU'en 2011, Candiac était choisie parmi sept autres villes sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour accueillir une aire TOD (*Transit Oriented Development*), désignation s'inscrivant dans les projets novateurs de démonstration dans les aires TOD de la CMM prévus au plan métropolitain d'aménagement et de développement 2012-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux critères d'évaluation pour le prix Municipalité et Développement durable de ce concours;

CONSIDÉRANT QUE dans l'élaboration du TOD, une bande de terrain aménagée en parc linéaire servira de transition entre le quartier existant et les nouvelles habitations;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature auprès du





Ville de Candiac

MAMOT se terminait le 6 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la candidature de la Ville de Candiac aux prix du Mérite Municipal du MAMOT dans la catégorie Municipalité et Développement durable.

16-05-04 PARTICIPATION - PANTHÉON DE L'EXCELLENCE - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

CONSIDÉRANT le rapport 2016-0330;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est membre de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) et qu'à ce titre, elle bénéficie des avantages qui y sont liés;

CONSIDÉRANT QUE la CCIRR organise, le jeudi 2 juin 2016 à Espace Rive-Sud, la 6e édition du *Panthéon de l'Excellence* au cours duquel seront honorées des entreprises contribuant à l'essor économique de notre région, dont Candiac;

CONSIDÉRANT que cette soirée représente l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les gens d'affaires de tous les secteurs de l'économie du Roussillon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'inscription de madame Thérèse Gatien, conseillère municipale, au *Panthéon de l'Excellence* de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon, pour un montant de 199 \$, plus toutes taxes applicables.

PARTICIPATION - 29E COLLOQUE DE LES ARTS ET LA VILLE (RETIRÉ)

16-05-05 APPUI - MRC DE ROUSSILLON - MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 85 VISANT L'IMPLANTATION DE DEUX PÔLES LOGISTIQUES ET D'UN CORRIDOR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUX ABORDS DE L'AUTOROUTE 30 AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES INDUSTRIALO-PORTUAIRES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT le rapport 2016-0343;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Roussillon a préparé un mémoire sur le projet de loi 85 en collaboration avec l'ensemble des 11 municipalités de son territoire;





CONSIDÉRANT l'importance du projet de loi 85 pour le développement économique de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales veulent réaffirmer l'importance de l'autonomie locale et des pouvoirs en matière d'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine sans réserve le mémoire de la MRC de Roussillon sur le projet de loi 85;

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la MRC de Roussillon pour présenter le mémoire à la Commission de l'aménagement du territoire.

2. **SERVICES TECHNIQUES**

16-05-06 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT PROFESSIONNEL EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MERMOZ

CONSIDÉRANT le rapport 2016-0370;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour les services professionnels en architecture du paysage pour la réalisation des plans, devis et surveillance dans le cadre du projet de réaménagement du parc Mermoz (PTI: L15-102);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à BC2 Groupe Conseil inc. le contrat pour les services professionnels en architecture de paysage pour la réalisation des plans, devis ainsi que la surveillance dans le cadre du projet de réaménagement du parc Mermoz, pour un montant de 19 200 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels datée du 21 janvier 2016;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires et/ou consultants prévue à l'annexe II de la *Politique de gestion contractuelle*.

QUE les crédits requis soient puisés à même les disponibilités du *Règlement 1371 décrétant la réalisation de travaux d'aménagement dans divers parcs municipaux et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, conditionnellement à son approbation par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.





3. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 21 MARS 2016 - RÈGLEMENT 1370 ÉDICTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES PLACES HALIFAX ET HAMILTON ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT (RETIRÉ)

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 21 MARS 2016 - RÈGLEMENT 1371 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS DIVERS PARCS MUNICIPAUX ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT (RETIRÉ)

16-05-07 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 5004-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 5004 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) AFIN DE RENDRE APPLICABLE LA SECTION 1 À TOUTES LES ZONES RÉSIDENIELLES ET EN PRÉCISANT LES OBJECTIFS ET CRITÈRES À ATTEINDRE LORS DE PROJETS D'AGRANDISSEMENT, DE MODIFICATION, DE RÉNOVATION, DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION DANS LES SECTEURS CONSTRUITS**

Madame la conseillère Thérèse Gatién donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil du *Règlement 5004-006 modifiant le règlement 5004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin de rendre applicable la section 1 à toutes les zones résidentielles et en précisant les objectifs et critères à atteindre lors de projets d'agrandissement, de modification, de rénovation, de démolition et de construction dans les secteurs construits.*

16-05-08 **ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT 5004-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 5004 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) AFIN DE RENDRE APPLICABLE LA SECTION 1 À TOUTES LES ZONES RÉSIDENIELLES ET EN PRÉCISANT LES OBJECTIFS ET CRITÈRES À ATTEINDRE LORS DE PROJETS D'AGRANDISSEMENT, DE MODIFICATION, DE RÉNOVATION, DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION DANS LES SECTEURS CONSTRUITS**

CONSIDÉRANT le rapport 2016-0365;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le projet du *Règlement 5004-006 modifiant le règlement 5004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin de rendre applicable la section 1 à toutes les zones résidentielles et en précisant les objectifs et critères à atteindre lors de projets d'agrandissement, de modification, de rénovation, de démolition et de construction dans les secteurs construits, conservé aux archives;*

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 20 juin 2016, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

16-05-09 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 5010-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 5010 DE DÉMOLITION AFIN D'AJOUTER DES CRITÈRES D'ANALYSE ET D'EXIGER DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES LORS DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil du *Règlement 5010-004 modifiant le règlement 5010 de démolition afin d'ajouter des critères d'analyse et d'exiger des documents supplémentaires lors de la demande de démolition.*

16-05-10 ADOPTION - RÈGLEMENT 1368 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE CANDIAC EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT le rapport 2016-0361;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 21 mars 2016, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du règlement deux jours juridiques avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le *Règlement 1368 concernant la division du territoire de la Ville de Candiac en huit districts électoraux, avec dispense de lecture.*





16-05-11 ADOPTION - RÈGLEMENT 1377 ÉDICTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE PAUL-GAUGUIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

CONSIDÉRANT le rapport 2016-0341;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 18 avril 2016, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du règlement deux jours juridiques avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le *Règlement 1377 édictant des travaux de pavage sur la rue Paul-Gauguin et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, avec dispense de lecture;

QUE la tenue de registre soit fixée au 25 mai 2016 ou à toute autre date fixée par la greffière.

4. PAROLE AU PUBLIC SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

Une personne, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, a assisté à la séance.


5. LEVÉE DE LA SÉANCE

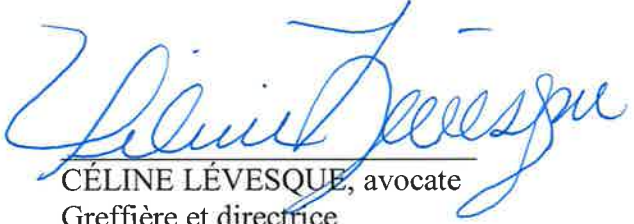
16-05-12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 12.




NORMAND DYOTTE
Maire


CÉLINE LÉVESQUE, avocate
Greffière et directrice